

**Gérez votre contrat facilement en créant votre espace personnel**

depuis l'app [Veolia & moi](#) ou le site [www.eau.veolia.fr](http://www.eau.veolia.fr)

Les informations nécessaires à cette création sont disponibles dans ce courrier :

- Votre référence
- Votre nom pour l'abonnement
- Votre adresse postale

**À savoir**

**Votre nouveau règlement de service**

Ce document définit les prestations assurées ainsi que les obligations respectives de l'exploitant et des abonnés.

**La politique de confidentialité des données à caractère personnel**

Vos données sont collectées et utilisées pour assurer les services pour lesquels nous sommes missionnés, consultables, modifiables par vos soins, toujours bien gardées, conservées pendant la durée de notre relation contractuelle et pendant 5 ans après son terme, non transmises à des tiers à des fins commerciales, sans votre autorisation.

Ces 2 documents sont consultables en version numérique sur [www.eau.veolia.fr](http://www.eau.veolia.fr) ou sur simple demande par courrier à partir du 1er janvier 2023.

**Nous contacter comme vous souhaitez**



**Appli "Veolia et moi"**

Android ou Apple en flashant le QR code ci-dessous



**Agence en ligne [www.eau.veolia.fr](http://www.eau.veolia.fr)**



**0969 323 458\***

du lundi au vendredi de 8 h à 19 h / samedi de 9 h à 12 h | 24/7 pour les urgences techniques  
\*Appel non surtaxé



**Veolia Eau**

TSA 50119 - 37911 Tours Cedex 9



**Accueil Consommateurs**

910 Route de Sarcey ZA La Poste - Saint Romain de Popey  
le mardi et le vendredi de 8h30 à 12h sans rendez-vous



En résumé :

- si le client ne veut pas de prélèvement automatique sur son compte, il n'y a aucune démarche à faire.
- si le client veut être prélevé et même mensualisé, il doit créer son compte client soit :

**- sur le site internet ci dessous :**



Veolia France

<https://www.service.eau.veolia.fr>

**Veolia Eau Service Client**

Découvrez votre espace client Veolia Eau, pour profiter de nos services en ligne, ainsi que des informations sur l'eau dans votre ville.

Pour pouvoir réaliser les démarches correctement, le client doit se munir au préalable de son RIB et de sa référence client qu'il a reçu en décembre 2022 par voie postale.

**-se rendre à l'agence de saint romain de popey :**

Pour cela il doit se munir de son rib, notre hôtesse d'accueil fera les démarches d'ouvertures de compte avec le client.